



**LANCEMENT D'UNE  
CONVENTION « ESPÈCES  
INVASIVES ET CASTOR »  
AVEC LE SPW**

**MARES ET ÉTANGS :  
DES MILIEUX FRAGILES  
ET VIVANTS**

**HALTE À LA  
PROLIFÉRATION  
DES PLANTES AQUATIQUES  
ENVAHISSANTES**

**LA HAUTE-MEUSE...**  
transparente

## EDITO

Depuis ce printemps, nous avons renforcé nos actions par rapport aux espèces exotiques envahissantes. Une convention d'une année, renouvelable deux ans et financée par la Wallonie donne en effet des moyens supplémentaires aux 14 Contrats de rivière de Wallonie. Nous avons dans ce cadre engagé un nouveau collaborateur. Il viendra renforcer l'équipe en place, active depuis de nombreuses années sur le sujet. Nous aurons l'occasion avec cette convention d'élargir notre champ d'action aux mares et étangs susceptibles d'accueillir des espèces exotiques envahissantes « émergentes ». L'objectif : inventorier ces espèces au début de l'invasion pour agir quand elles sont peu présentes afin de limiter les dégâts environnementaux et les coûts de gestion.

Je vous souhaite à toutes et tous une bonne lecture de ce bulletin et un agréable été.

Jean-Marc Van Espen,  
Président du CRHM

# LANCEMENT D'UNE CONVENTION « ESPÈCES INVASIVES ET CASTOR » AVEC LE SPW ET LES 14 CONTRATS DE RIVIÈRE DE WALLONIE

**Dans la continuité des actions que nous avons déjà menées ces dernières années sur plusieurs espèces invasives, les 14 Contrats de rivière de Wallonie ont récemment été mandatés par le SPW pour réaliser les missions suivantes :**

- Mettre en œuvre un programme de surveillance structuré des espèces exotiques envahissantes (EEE) dans les milieux aquatiques et rivulaires
- Contribuer à l'éradication précoce des EEE végétales émergentes dans les milieux aquatiques et rivulaires
- Participer à la gestion des populations d'EEE végétales largement répandues dans les milieux rivulaires
- Identifier des secteurs dans lesquels les dommages exercés aux berges des cours d'eau et des étangs par les rongeurs exotiques sont particulièrement importants
- Fournir un soutien au monitoring et à la cohabitation avec le castor européens



La première mission menée par les Contrats de rivière ces deux derniers mois a été de vérifier sur le terrain les populations de berce du Caucase encodées dans l'enquête berce ou via le site [observation.be](http://observation.be). Celles-ci ont ensuite été gérées par les différents Contrats de rivière ou le gestionnaire concerné (Commune, Province, SPW).

# MARES ET ÉTANGS : DES MILIEUX FRAGILES ET VIVANTS

Mares et étangs représentent un lieu d'accueil pour une remarquable diversité d'espèces.

En effet, de nombreux animaux dépendent des milieux aquatiques pour se reproduire, s'alimenter ou trouver refuge (amphibiens, libellules, crustacés ou escargots d'eau douce). Une grande variété de plantes poussent également sur les berges humides de ces plans d'eau (roseaux, prèles, salicaires ou iris), tandis que d'autres s'enracinent directement dans la vase (nénuphars et renoncules aquatiques) ou vivent entièrement immergées, à l'instar des myriophylles. Ainsi, en multipliant les plans d'eau, mares ou étangs, et surtout en les gérant correctement, nous pouvons agir en faveur du vivant et de notre biodiversité.

Cependant, ces milieux aquatiques pleins de vies sont également des milieux fragiles. C'est pourquoi il convient d'être attentif à l'évolution de son étang ou de sa mare et d'intervenir régulièrement par de petites actions d'entretien ou ponctuellement par d'importantes opérations de restauration.

Source article (hors photos) : Contrat de rivière Senne



Pour conserver un plan d'eau vivant, voici 3 conseils qui pourraient vous intéresser :

## 1 Éviter l'introduction de plantes envahissantes et proscrire les espèces exotiques

**Pourquoi ?** Car comme leur nom l'indique, ces plantes risquent d'envahir trop rapidement votre plan d'eau et d'étouffer le milieu aquatique. Méfiez-vous particulièrement de la crassule des étangs, de l'hydrocotyle fausse-renoncule, des jussies et du myriophylle du Brésil (cf. article pages suivantes). Dans les mares « naturelles », on veillera en outre à ne pas introduire de poissons, car ceux-ci sont de redoutables prédateurs pour la faune.

## 2 Limiter le recouvrement par les plantes

**Pourquoi ?** Certaines plantes, telles que les algues ou les lentilles, sont naturellement très compétitives et risquent d'étouffer le milieu si elles ne sont pas gérées.

## 3 Nettoyer et curer régulièrement le plan d'eau

**Pourquoi ?** L'accumulation de feuilles mortes et de plantes en décomposition dans votre mare/étang entrainera à terme son comblement et son enrichissement en matières nutritives. Cet enrichissement profitera surtout aux plantes très compétitives (lentilles d'eau ou algues). En outre, pour conserver une profondeur d'eau suffisante, l'envasement doit nécessairement être contrôlé.



# HALTE À LA PROLIFÉRATION DES PLANTES AQUATIQUES ENVAHISSANTES

*Les mares et les étangs constituent de véritables havres de nature. Plantes et animaux indigènes s'invitent volontiers dans ces milieux et s'y épanouissent sans qu'on ait à intervenir.*

Mais on y retrouve aussi, de plus en plus souvent, plusieurs espèces de plantes aquatiques horticoles exotiques, dont malheureusement un petit nombre d'entre elles peuvent se révéler être de véritables fléaux.

D'une vigueur et d'un taux de croissance exceptionnels, ces plantes forment des tapis denses sur l'eau et peuvent ainsi rapidement devenir « hors de contrôle » pour les propriétaires de plans d'eau. Ces tapis de plantes nuisent grandement à la biodiversité en concurrençant la végétation indigène, en empêchant la lumière de pénétrer et en faisant ainsi progressivement disparaître toute vie aquatique.

Afin d'éviter ce type de nuisances, il est recommandé de bien se renseigner avant d'introduire une plante et de bien sûr favoriser les plantes indigènes.

Source article (hors photos) : Contrat de rivière Senne



La crassule des étangs, une espèce en expansion en Wallonie.



Le Contrat de rivière Haute-Meuse a géré entre 2017 et 2020 cette population d'hydrocotyle fausse-renoncule située dans un étang en bord de Houille à Patigny (Gedinne). Les dernières vérifications ont montré qu'elle n'est plus réapparue.



Les plans d'eau envahis par différents types d'élodée sont très nombreux (photo d'un étang à Saint-Servais à Namur). Cette plante aquatique invasive est considérée comme la plus répandue pour être en mesure



Plan d'eau envahi par le myriophylle du Brésil, elle compte parmi les plantes ornementales les plus populaires.



Diverses espèces  
photo prise sur un  
plan d'eau. Cette plante  
est considérée comme trop  
envahissante et doit être  
éradiquée.



Jussie à grandes fleurs inventoriée en 2017 dans un étang en connexion avec le ruisseau du Fond de la Cave à Bousu-en-Fagne (Couvin). Cette population est en nette diminution suite aux efforts de gestion menés par le SPW depuis plusieurs années.

*Si vous connaissez un plan d'eau envahi par une plante aquatique envahissante émergente (en particulier : crassule des étangs, hydrocotyle fausse-renoncule, jussies, myriophylle du Brésil), merci de contacter le Contrat de rivière présent sur votre Commune qui pourra vous aider.*

**VOUS AVEZ UN INTÉRÊT POUR LA BOTANIQUE ET SOUHAITEZ NOUS AIDER À LES INVENTORIER SUR LE TERRAIN, CONTACTEZ-NOUS : [CONTACT@CRHM.BE](mailto:CONTACT@CRHM.BE)**



# BEAU SUCCÈS POUR LA MATINÉE D'INFORMATION SUR LA RIPISYLVE

**Le 8 mars dernier s'est déroulée une matinée sur la ripisylve autour de la ferme de Mr Cnockaert, à Mertenne.**

Une cinquantaine de personnes issues des Communes partenaires du Contrat de rivière Haute-Meuse et du Contrat de rivière Sambre & affluents ont bravé la neige et la pluie pour bénéficier de conseils de professionnels au bord du ruisseau de Perruet.

La ripisylve, cette formation boisée qui occupe naturellement les bords d'un cours d'eau, est primordiale dans la conception de nos paysages. Elle constitue un véritable couloir écologique pour de nombreuses espèces permettant de connecter les zones de biodiversité entre elles. Elle joue un indéniable rôle de protection naturelle des cours d'eau et des espèces qui y gravitent.



**Implantation et entretien d'une ripisylve :** le 1<sup>er</sup> atelier était encadré par le gestionnaire provincial du cours d'eau (Nathalie Fonder, responsable du Pôle de Gestion Intégrée des Cours d'Eau à la Province de Namur) et le Contrat de rivière Haute-Meuse (Frédéric Mouchet, coordinateur du CRHM et auteur d'un guide d'entretien de la ripisylve réalisé avec le SPW-Direction des Cours d'eau non navigables et Gembloux Agro-Bio Tech). Ce guide est téléchargeable ici : <http://environnement.wallonie.be/publi/entretien-ripisylves.pdf>



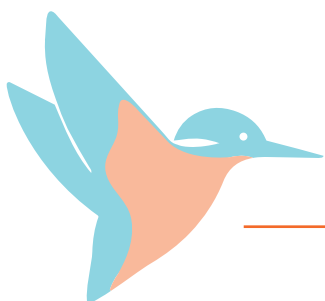
**L'arbre têtard, plantation et entretien :** le 2<sup>e</sup> atelier, consacré à une démonstration de taille, était porté par l'asbl Les Bocages et Claudy Noiret qui a fondé cette association il y a plus de 30 ans. Il est co-auteur du livre « Le saule, roi des têtards » dans lequel vous retrouverez un tas d'informations utiles. A l'issue de cet atelier, les services travaux et environnement des Communes qui en ont fait la demande sont repartis avec des plançons de saule qui ont été replantés dans leurs espaces publics.

Cette matinée a été mise sur pied par le CRHM dans le cadre de la fiche-projet « Rivières » du GAL Entre-Sambre-et-Meuse.

Parmi les ateliers, il y avait une nouvelle ripisylve plantée par Natagriwal, l'analyse d'un cordon rivulaire composé d'arbres à maturité encadré par la Cellule Cours d'eau de la Province de Namur et le CRHM et un atelier de taille d'arbres têtards proposé par l'asbl Les Bocages.

Le SPW-ARNE a également profité de cette matinée pour exposer aux agriculteurs présents le contenu de la nouvelle PAC (Politique Agricole Commune) en matière de ripisylve.

Et c'est autour d'un verre bien mérité que les participants ont pu échanger et repartir la tête pleine de bonnes idées !

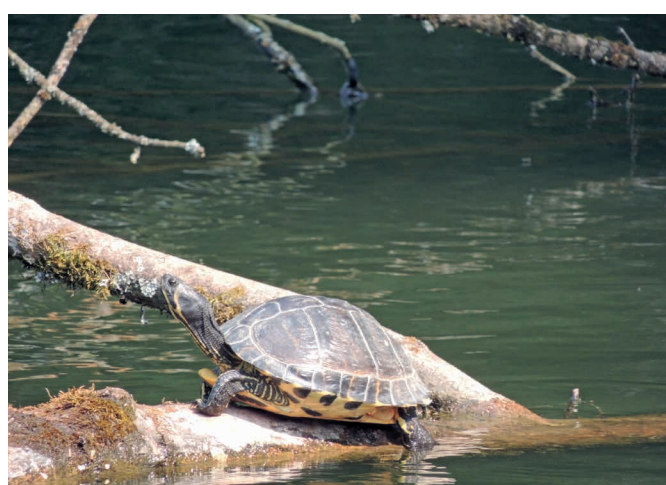


# JOURNÉE « TEAM BUILDING » SUR LA MEUSE

*Ce 8 juin, c'était «la croisière s'amuse» avec l'équipe du Contrat de rivière Haute-Meuse. Sous un beau soleil, nous avons eu la chance de bénéficier d'une journée en mode «team Building» sur la Meuse entre Waulsort et Dinant. Merci à notre administrateur Claude Dammaerts pour son initiative et la mise à disposition de son bateau. Ce fut un agréable moment de détente.*



Simon Beugnies est venu renforcer l'équipe à 3/5 temps depuis début mai. Il travaille actuellement sur la thématique des espèces exotiques envahissantes. Cette mission sera prochainement complétée par le projet « Eau Noire rivière sauvage » et la thématique castor.



Lors de notre journée en équipe, nous avons pu identifier des tortues de Floride sur la Meuse au niveau de l'île de Waulsort. Plutôt que de les relâcher dans la nature, saviez-vous que celles-ci peuvent trouver refuge à Pairi Daiza ? Pour plus de renseignements : <https://www.pairidaiza.eu/fr/recueil-de-reptiles-et-amphibiens>

## Coordinateur :

Frédéric Mouchet

## Secrétariat et gestion administrative :

Florence Colon


## Chargés de mission :

Jean-François Huaux, Sylvain Richard, Thibaut Sabbe, Simon Beugnies

## CONTRAT DE RIVIÈRE HAUTE-MEUSE, ASBL

### Cellule de coordination

 Rue Henri Blès 190C-5000 Namur

 081/77 67 32

 contact@crhm.be

 www.crhm.be

 Contrat de rivière Haute-Meuse

Quand vous aurez fini  
de me lire et de me  
relire, confiez-moi à  
une amie, un ami, des  
voisins,...

Pour la version papier du bulletin :

- Nouvel abonnement (gratuit)
- Changement d'adresse
- Ne souhaite plus recevoir la version papier du bulletin d'information

Nom : .....

Prénom : .....

Institution / Entreprise : .....

Adresse complète : .....

Tél : .....

E-mail : .....

Site internet : .....

A renvoyer à la cellule de coordination du CRHM par courrier  
( Rue Henri Blès 190C-5000 Namur ) ou par e-mail : contact@crhm.be

Pour recevoir la version électronique du bulletin, rendez-vous en page  
d'accueil de notre site internet

Imprimé sur papier recyclé-Tirage 3.300 exemplaires

  
©OPYHOUSE



Réalisé avec le soutien du Service public de Wallonie, de la Province de Namur, de la Province de Hainaut et des 27 communes partenaires du CRHM: Andenne, Assesse, Beauraing, Cerfontaine, Chimay, Ciney, Couvin, Dinant, Doische, Eghezée, Fernelmont, Florennes, Gedinne, Gesves, Hamois, Hastière, La Bruyère, Mettet, Momignies, Namur, Ohey, Onhaye, Philippeville, Profondeville, Viroinval, Vresse-sur-Semois et Yvoir.



Le Comité de rivière (Assemblée générale) du Contrat de rivière Haute-Meuse (CRHM) est composé de nombreux partenaires. Il est constitué en asbl dont voici la composition :

## Acteurs locaux

Académie Francophone de Navigation de Plaisance (AFNP), Animation gelbressoise asbl, Bureau Economique de la Province de Namur, Centre YWCA « Les Fauvettes » asbl, Cercle des Naturalistes de Belgique asbl (CNB), Ciney environnement asbl, Club Alpin Belge (aile francophone, CAB), Comité régional Anti-Carrière (CRAC), Commission internationale de la Meuse, Commission wallonne d'Etudes et de Protection des Sites Souterrains (CWEPSS), Empreintes asbl (CRIE de Namur), Fédération belge de Batellerie, Fédération francophone de Canoë (FFC), Fédération francophone de Ski nautique et de Wakeboard (FFSNW), Fédération Francophone de Yachting Belge (FFYB), Fédération halieutique et piscicole du sous-bassin Meuse amont (FHPMa), Fédération HoReCa de Namur et du Brabant wallon, Fédération wallonne de l'Agriculture (FWA), Fondation CYRYS, Fondation Gouverneur René Close, Fondation rurale de Wallonie (FRW), Groupe d'Action Local (GAL) de l'Entre Sambre et Meuse, Intercommunale namuroise de Services publics (INASEP), Infrabel sa, Klim-en bergsportfederatie (aile néerlandophone, KBF), La Fario Gedinne asbl, La Maison de la Mémoire rurale de La Bruyère, Les Amis de la terre asbl, Les Amis de Marche-les-Dames asbl, Les pêcheurs de la Houille, Monuments et Sites de Saint Gérard et Graux asbl, Natagora, Office du Tourisme d'Hastière, Parc naturel de l'Ardenne méridionale, Parc naturel Viroin-Hermeton (PNVH), Pays de la Molignée asbl, Port Autonome de Namur (PAN), Profondeville-Lustin Perles de la Meuse, Royal Cercle nautique de Dinant, Royal Club nautique Sambre et Meuse (section aviron), Soulm'Actif, Spéléo-J, Union belge de Spéléologie (UBS), Virelles-Nature, Vivaqua.

## Administrations fédérales, régionales et organes consultatifs

SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement :  
Département de la Nature et des Forêts (DNF),  
Département de la Ruralité et des Cours d'eau (DRC),  
Département de l'Environnement et de l'Eau (DEE).

SPW Mobilité et Infrastructures :  
Direction des Voies hydrauliques de Namur (DVHN),  
Direction des Etudes environnementales et paysagères.

SPW-Secrétariat général :  
Direction Centre régional de crise.

Ministère de la Défense nationale.

Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM) de Gesves.

## Pouvoirs locaux

Province de Namur: Conseil provincial, Service Technique du Territoire et de la Transition (ST3P)  
Province de Hainaut.

Administrations communales de Andenne, Assesse, Beauraing, Cerfontaine, Chimay, Ciney, Couvin, Dinant, Doische, Eghezée, Fernelmont, Florennes, Gedinne, Gesves, Hamois, Hastière, La Bruyère, Mettet, Momignies, Namur, Ohey, Onhaye, Philippeville, Profondeville, Viroinval, Vresse-sur-Semois et Yvoir.